



SUPERVISEURS DE SURETE D'AEROPORT

Formation certifiante par



Durée: 05 Jours

Langue de la formation: Français

Contact d'inscription :



training@afsactunisie.com



+216 20199950 / +216 98333330

But du Cours :

S'assurer que le personnel concerné des aéroports peut superviser et contrôler la mise en œuvre des mesures préventives de sûreté de l'aviation (AVSEC) en appliquant les compétences que doivent nécessairement avoir les superviseurs de sûreté.

Objectifs du Cours :

A la fin du stage, les stagiaires seront capables de :

- a) de superviser la mise en œuvre des mesures préventives de sûreté de l'aviation et de contrôler la qualité de l'exécution de diverses tâches ; et
- b) contribuer à la sécurité et à la sûreté des passagers, de l'équipage, du personnel au sol et du public en général.

Liste des modules :

- 1) Menace contre l'aviation.
- 2) Supervision d'aéroport.
- 3) Procédures d'exploitation normalisées.
- 4) Efficacité des équipements.
- 5) Efficacité des équipements.
- 6) Supervision des tâches opérationnelles.
- 7) Évaluation du personnel et formation en cours d'emploi

Population Cible :

- a) Personnel chargé de la formation des superviseurs dans différentes organisations.
- b) Personnel AVSEC au niveau de base ayant le potentiel d'être promu au niveau de superviseur.
- c) Superviseurs en poste n'ayant pas reçu une formation formelle de superviseur.
- d) Personnel AVSEC de l'autorité de l'aviation civile ou des compagnies aériennes ayant la responsabilité primordiale d'appliquer les mesures préventives de sûreté de l'aviation aux aéroports.
- e) Personnel des agences liées à l'aviation, engagé dans des activités de soutien à la sûreté de l'aviation.

Conditions d'admission :

Les stagiaires doivent remplir les critères suivants :

- a) Avoir achevé avec succès le cours de formation de Base de l'OACI ou son équivalent.
- b) Avoir une bonne connaissance écrite et orale de la langue dans laquelle la formation est dispensée.
- a) Avoir achevé avec succès des études secondaires ou avoir un niveau d'éducation équivalent.